Communauté de Communes
Moselle et Madon
712 rue Nicolas Cugnot
54230 Neuves-Maisons

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l’article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l’Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 8
   1.6. Eaux traitées 8
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 8
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 10
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
      1.6.5. Autres volumes 11
      1.6.6. Volume consommé autorisé 11
   1.1. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 11
2. Tarification de l'eau et recettes du service 12
   2.1. Modalités de tarification 12
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 13
   2.3. Recettes 15
3. Indicateurs de performance 16
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 16
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 16
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 18
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 18
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 19
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 19
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 20
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Branchements en plomb 21
   4.2. Montants financiers 21
   4.3. État de la dette du service 21
   4.4. Amortissements 21
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24
7. Notes 25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes de MOSELLE et MADON
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Maron, Marthemont, Messein, Méréville, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne, Xeuilley
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 01/01/2018 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ **Régie simple**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 27 106 habitants au 31/12/2024 (27 183 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 12 483 abonnés au 31/12/2024 (12 421 au 31/12/2023).

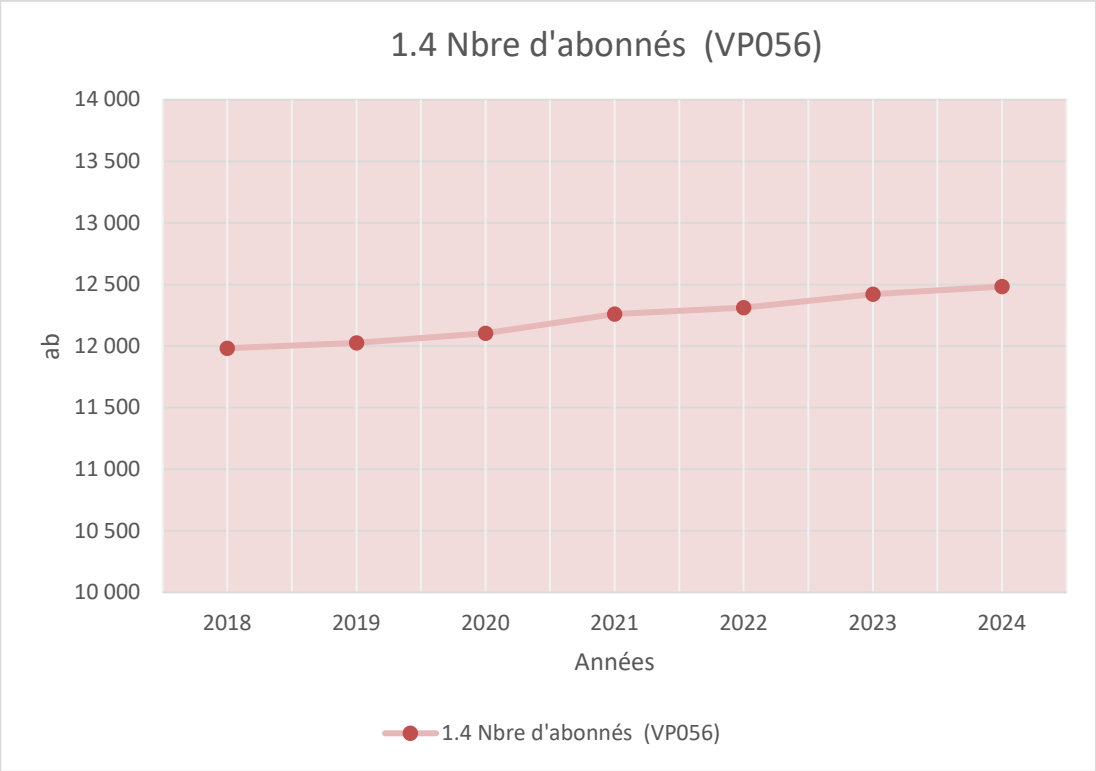
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Bainville-sur-Madon	**521**	**518**	**4**	**522**	**0,19%**
Chaligny	**1385**	**1395**	**3**	**1 398**	**0,22%**
Chavigny	**775**	**777**	**2**	**779**	**0,52%**
Flavigny-sur-Moselle	**627**	**627**	**0**	**627**	**0,00%**
Frolois	**352**	**321**	**31**	**352**	**0,00%**
Maizières	**419**	**419**	**2**	**421**	**0,48%**
Maron	**395**	**394**	**3**	**397**	**0,51%**
Marthemont	**23**	**23**	**0**	**23**	**0,00%**
Messein	**920**	**921**	**0**	**921**	**0,11%**
Méréville	**562**	**559**	**3**	**562**	**0,00%**
Neuves-Maisons	**3119**	**3144**	**14**	**3 158**	**1,25%**
Pont-Saint-Vincent	**934**	**936**	**0**	**936**	**0,21%**
Richardménil	**1130**	**1130**	**3**	**1 133**	**0,27%**
Sexey-aux-Forges	**319**	**320**	**0**	**320**	**0,31%**
Thélod	**135**	**126**	**9**	**135**	**0,00%**
Viterne	**364**	**362**	**5**	**367**	**0,82%**
Xeuilley	**431**	**427**	**5**	**432**	**0,23%**
Total	**12 421**	**12399**	**84**	**12 483**	**0,5%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,33 abonnés/km au 31/12/2024 (46,1 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,17 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,19 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 89,17 m³/abonné au 31/12/2024. (88,97 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. *Eaux brutes*

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 936 979 m³ pour l'exercice 2024 (2 021 848 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Puits Soforin n°2 (Chaligny)			44 397	46 632	5%
Captage de la Mine St Jean (Pont-St-Vincent)			129 023	164 631	27,6%
source de Girondeuil (Viterne)			92 724	88 346	-4,7%
Source des petites Clives (Pont-St-Vincent)			0	0	____%
Source des grandes Clives (Pont-St-Vincent)			0	0	____%

Captage du Fond de Monvaux (Maron)			502 345	512 154	1,9%
Puits N° 2 (principal) de L'Iîle de la Motte			314 792	305 519	-3%
Puits N° 1 de L'île de la Motte			0	0	____%
Puits n° 4 de Méréville			0	0	____%
Puits n°2 de Mereville			0	0	____%
Puits n°1de Mereville			310 823	285 295	-8,2%
Puits n°3 de Mereville			0	0	____%
Puits n°3 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à Messein)			0	0	____%
Source les fourrières (Marthemont)			0	0	____%
source de la chapelle Ste Anne (Pont-St-Vincent)			51 567	40 413	-21,6%
Source Arrono 1 (de la gravière)(Marthemont)			0	0	____%
Source de la Mine (Chaligny)			52 164	31 953	-38,8%
Puits Soforin n°3 (Chaligny)			0	0	____%
Source Arrono 2 (Marthemont)			0	0	____%
Prise d'eau en rivière de Neuves-Maisons (Messein)			498 347	445 836	-10,5%
Source de Grehinvaux (Chaligny)			5 934	2 317	-61%
Exhaure du Val Fleurion (Chaligny)			0	0	____%
Source de Groffo (Chaligny)			19 732	13 883	-29,6%
Puits n°2 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à Messein)			0	0	____%
Puits n°1 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à messein)			0	0	____%
Total			**2 021 848**	**1 936 979**	**-4,2%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : ____%.

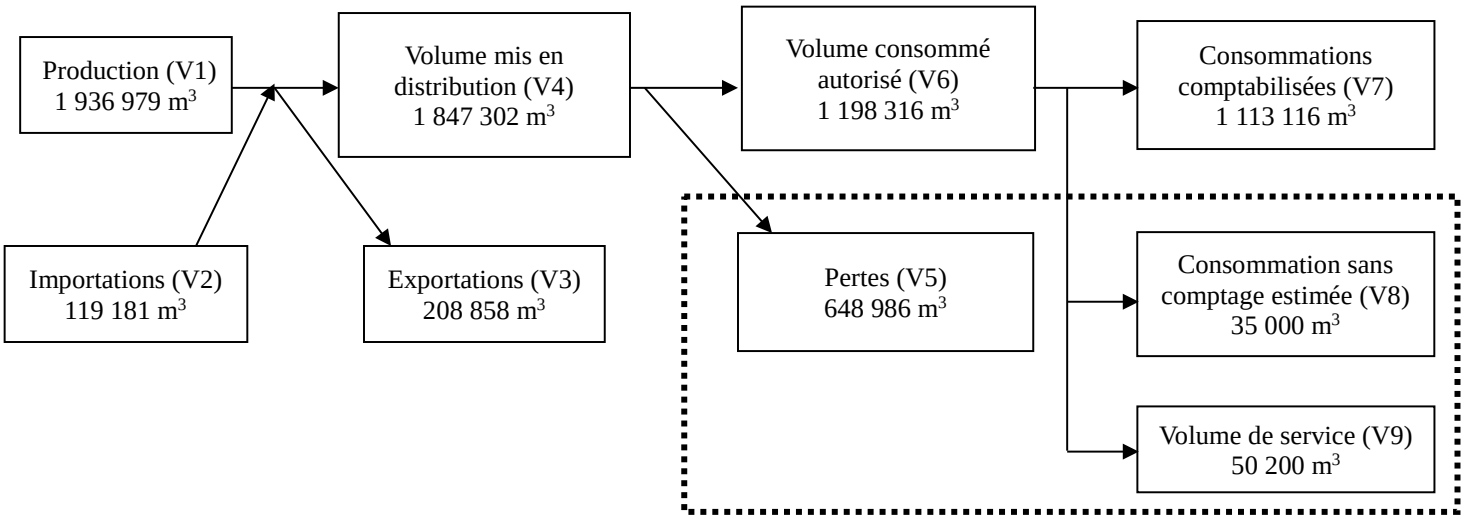
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



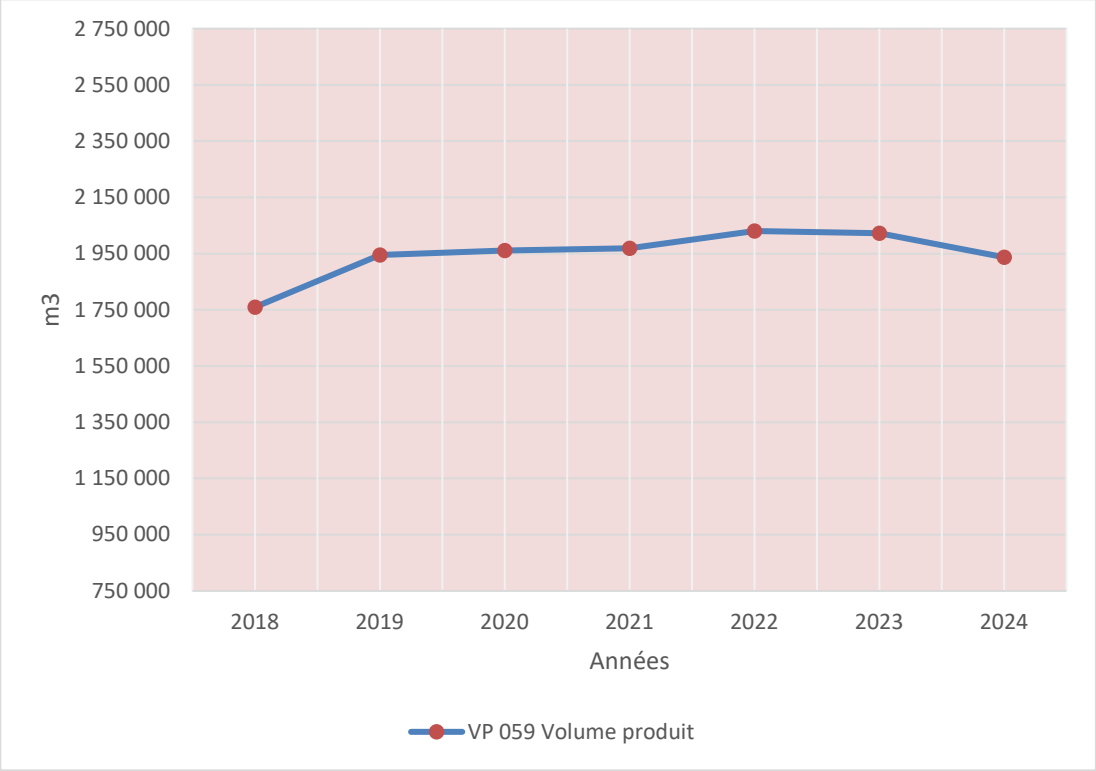
1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de traitement de l'eau de surface Moselle à Messein	Coagulation, floculation, décantation, traitement au CAP, correction pH, désinfection UV+ chlore gazeux
Puit n°1 de Méréville : Pompage en nappe alluviale de Moselle	déferrisation démanganisation biologique, correction pH et désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2024 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits Soforin n°2 (Chaligny)	44 397	46 632	5%	80
Captage de la Mine St Jean (Pont-St-Vincent)	129 023	164 631	27,6%	80
source de Girondeuil (Viterne)	92 724	88 346	-4,7%	50
Source des petites Clives (Pont-St-Vincent)	0	0	____%	80
Source des grandes Clives (Pont-St-Vincent)	0	0	____%	80
Captage du Fond de Monvaux (Maron)	502 345	512 154	1,9%	80
Puits N° 2 (principal) de L'Iîle de la Motte	314 792	305 519	-3%	80
Puits N° 1 de L'île de la Motte	0	0	____%	80
Puits n° 4 de Méréville	0	0	____%	80
Puits n°2 de Mereville	0	0	____%	80
Puits n°1de Mereville	310 823	285 295	-8,2%	80
Puits n°3 de Mereville	0	0	____%	80
Puits n°3 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à Messein)	0	0	____%	80
Source les fourrières (Marthemont)	0	0	____%	80
source de la chapelle Ste Anne (Pont-St-Vincent)	51 567	40 413	-21,6%	50
Source Arrono 1 (de la gravière)(Marthemont)	0	0	____%	80
Source de la Mine (Chaligny)	52 164	31 953	-38,8%	80
Puits Soforin n°3 (Chaligny)	0	0	____%	80
Source Arrono 2 (Marthemont)	0	0	____%	80
Prise d'eau en rivière de Neuves-Maisons (Messein)	498 347	445 836	-10,5%	80
Source de Grehinvaux (Chaligny)	5 934	2 317	-61%	80
Exhaure du Val Fleurion (Chaligny)	0	0	____%	80
Source de Groffo (Chaligny)	19 732	13 883	-29,6%	80
Puits n°2 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à Messein)	0	0	____%	80
Puits n°1 sur la Moselle de Neuves-Maisons (à messein)	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	**2 021 848**	**1 936 979**	**-4,2%**	**78,01**



1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**164 715**	**119 181**	**-27,6%**	**80**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	1 062 203	1 068 294	0,6%
Abonnés non domestiques	42 832	44 822	4,7%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 105 035**	**1 113 116**	**0,7%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**169 958**	**208 858**	**22,9%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**35 000**	**35 000**	**0%**
Volume de service (V9)	**50 200**	**50 200**	**0%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**1 190 235**	**1 198 316**	**0,7%**

1.1.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 269,41 kilomètres au 31/12/2024 (269,41 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____0_€ au 01/01/2024
_____0_€ au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	46,35 €	46,35 €
	Abonnement [1] DN 25	50,99	50,99
	Abonnement (1) DN 30	55,62	55,62
	Abonnement (1) DN 40	69,53	69,53
	Abonnement (1) DN 50	92,70	92,70
	Abonnement (1) DN 60	139,05	139,05
	Abonnement (1) DN 80	231,75	231,75
	Abonnement (1) DN 100	324,45	324,45
	Abonnement (1) DN >100	556,20	556,20
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³ de 0 à 50 m³	1,56 €/m^3	1,63 €/m^3
	Prix au m³ de 51 à 200 m³	2,23 €/m^3	2,33 €/m^3
	Prix au m³ au-delà de 200 m³	2,9 €/m^3	3,03 €/m^3
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0751 €/m^3	0,0806 €/m^3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m^3	
	Redevance consommation eau (AERM)		0,39 €/m^3
	Redevance performance des réseaux eau (AERM)		0,066 €/m^3

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

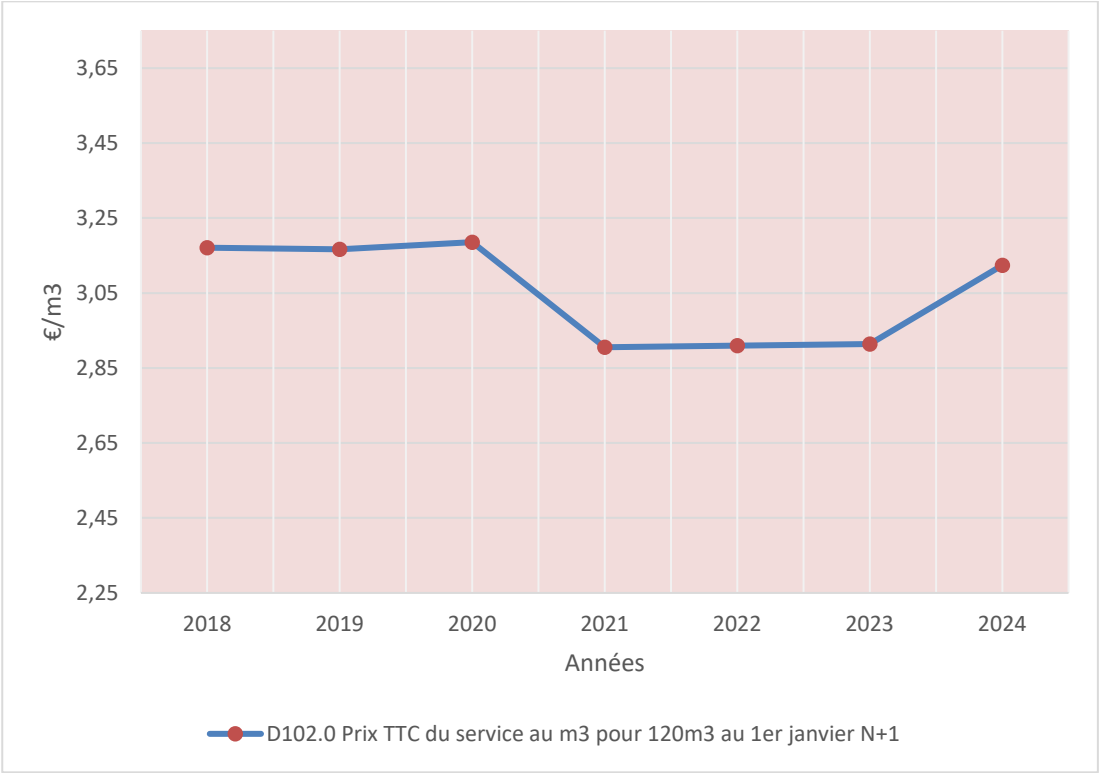
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs des nouvelles redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

2.2. *Facture d'eau type (D102.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2024 en €**	**Au 01/01/2025 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,35	46,35	0%
Part proportionnelle	234,10	244,60	4,5%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	280,45	290,95	3,7%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,01	9,67	7,3%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	____	____%
Redevance consommation eau (AERM)	____	46,80	____%
Redevance performance des réseaux eau (AERM)	____	7,92	____%
TVA	18,23	19,54	7,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	69,24	83,94	21,2%
Total	**349,69**	**374,89**	**7,2%**
Prix TTC au m^3	**2,91**	**3,12**	**7,2%**



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2024 en €/m³**	**Prix au 01/01/2025 en €/m³**
Bainville-sur-Madon	2,91	3,12
Chaligny	2,91	3,12
Chavigny	2,91	3,12
Flavigny-sur-Moselle	2,91	3,12
Frolois	2,91	3,12
Maizières	2,91	3,12
Maron	2,91	3,12
Marthemont	2,91	3,12
Messein	2,91	3,12
Méréville	2,91	3,12
Neuves-Maisons	2,91	3,12
Pont-Saint-Vincent	2,91	3,12
Richardménil	2,91	3,12
Sexey-aux-Forges	2,91	3,12
Thélod	2,91	3,12
Viterne	2,91	3,12
Xeuilley	2,91	3,12

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☑ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- □ annuelle
- ☑ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 1 095 106 m^3/an (1 105 035 m^3/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation de 10 centimes pour compenser l'inflation et pour augmenter la capacité d'autofinancement du budget de l'eau suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	**2 367 661,46**	**2 325 260,58**	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	**38 924,16**	**25 716,76**	
Autres prestations auprès des abonnés	**587 347,40**	**596 358,69**	
Autres recettes (dont redevances Agence de l'eau, taxe d'assainissement)	**3 202 876,91**	**3 279 922,52**	
Total autres recettes			
Total des recettes	**6 196 809,93**	**6 227 258,55**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 6 227 258,55 € (6 196 809,93 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	154	0	156	1
Paramètres physico-chimiques	664	0	912	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	99,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	92

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

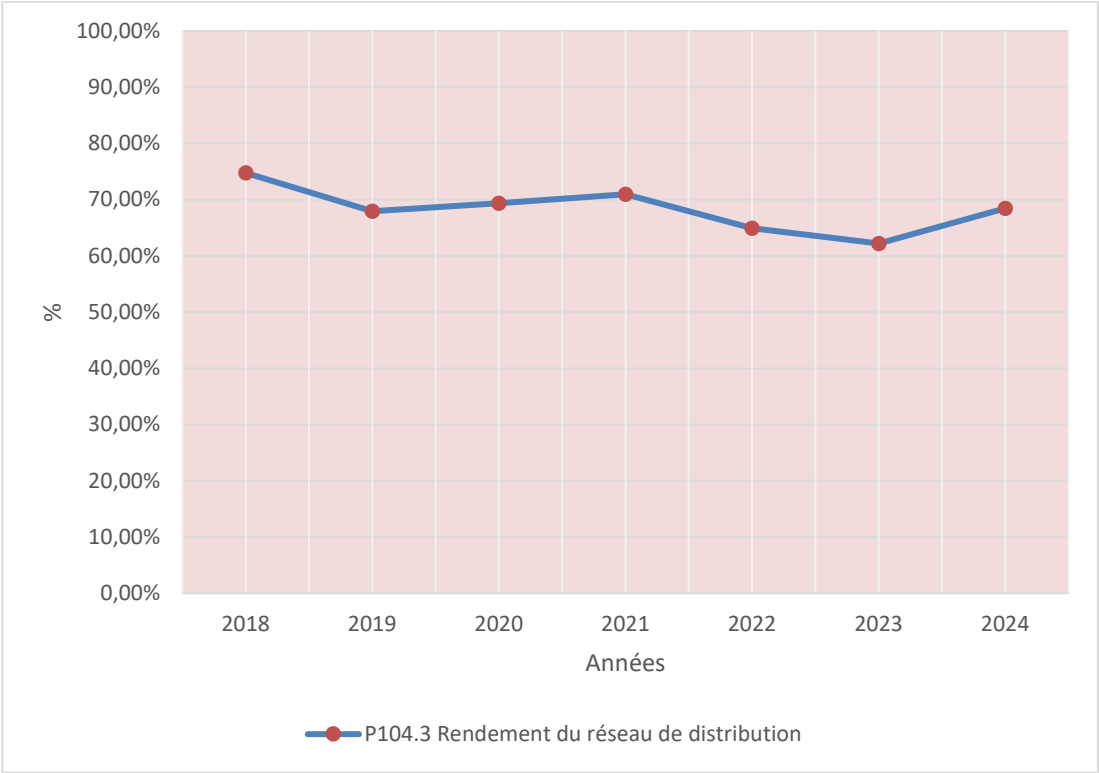
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	62,2 %	68,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	13,83	14,31
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,8 %	60,3 %



Un plan d'action visant à réduire les fuites est bien établi dans le cadre du CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) signé avec l'agence de l'eau + un plan pluriannuel et la réalisation d'un schéma directeur avec plan d'action concernant le rendement réseau eau.

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

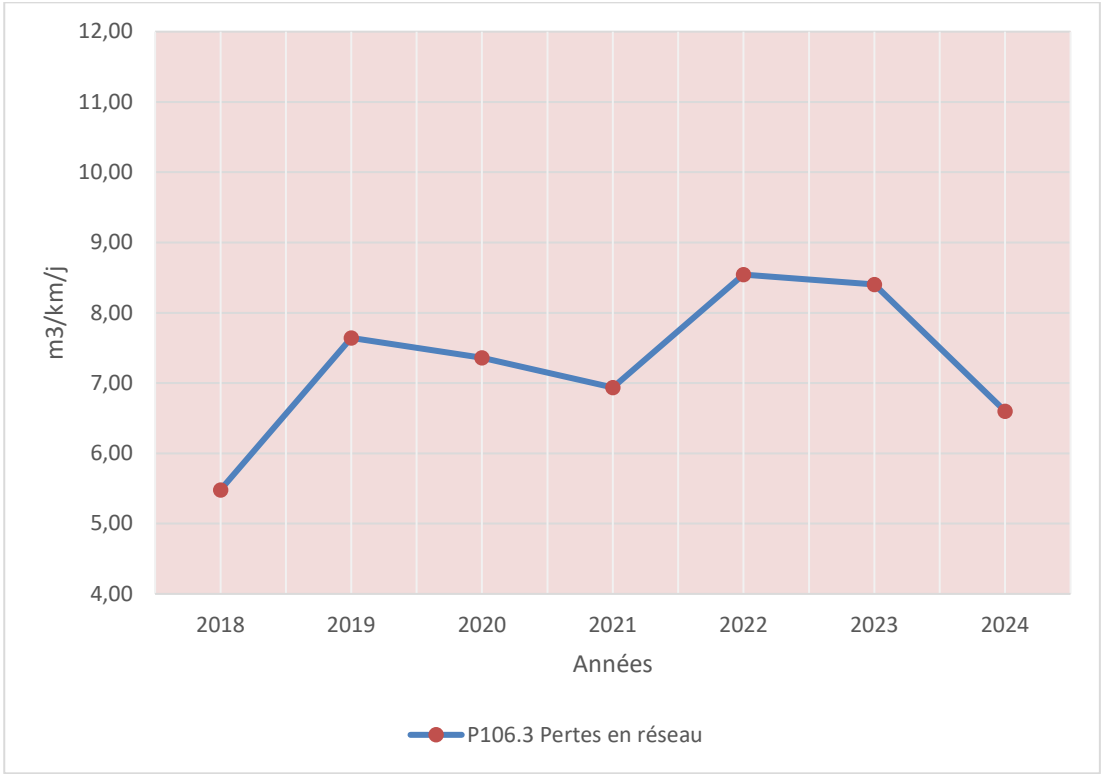
Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,5 m^3/j/km (9,3 en 2023).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 6,6 m^3/j/km (8,4 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,01%	0%	0,01%	0,01%	0,32%

Au cours des 5 dernières années, 4,27 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,32% (0,01 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,1% (78% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	12 421	12 483
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	64	66
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	620	554
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.52	0.53
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	4.99	4.44

4.2. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 044 482,25	694 471,12
Montants des subventions en €	133 075	198 790
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 893 592	4 470 750,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	399 395	389 604
	en intérêts	172 172	152 313

4.4. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 820 114 € (756 941 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2024 (0 €/m^3 en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	27 183	27 106
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,91	3,12
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	92
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,2%	68,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	9,3	7,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	8,4	6,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,01%	0,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78%	78,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

7. Notes

Ce RPQS est issu des données obligatoires saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA et complété par divers indicateurs supplémentaires.

Pour l'édition de ce rapport et notamment concernant les graphiques affichant un historique depuis 2018, les données de Flavigny sur Moselle où la gestion en eau et assainissement a été reprise par la communauté de communes Moselle et Madon au 1er juillet 2022, y ont été intégrées.